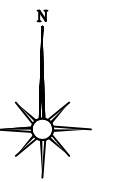
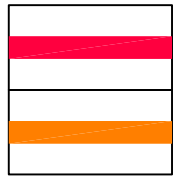


Orientations spécifiques de la zone AUI au Sud du bourg

Modifiées le 12/07/2007 suite à l'enquête publique



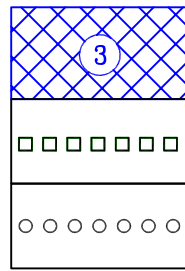
Légende



Voie d'accès à créer afin de garantir un aménagement sécurisé de toute la zone
2 accès sont requis afin de conserver l'alignement d'arbres à protéger

Liaison piétonne à créer depuis la zone à aménager afin de garantir un accès sécurisé aux commerces, activités et services

Mare à conserver (classée au titre de l'article L.123-1-7° du CU)



Aménagement d'une mare et/ou d'un parc de stationnement afin de recueillir le trop plein de la mare communale existante et d'offrir des places de stationnement aux employés administratifs

Alignements d'arbres à protéger afin de conserver le caractère rural du territoire

Alignements d'arbres à créer afin de conserver le caractère rural du territoire

Echelle 1/2500

